

Compte Rendu du Conseil Municipal du mardi 07 Juin 2022

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, David BERAUX, Christèle BOE, Séverine BOUROUMEAU, Julien COYART, José GOUVEIA, Marie-Rose MIRABEL, Laurent NORMANDIN-VARENNE, Sylvie POMIER

Excusés : Alain MALGOUYRES,

1. Modalité de publicité des actes pris par la commune

La simplification des règles de publicité des actes ou délibérations pris par les collectivités locales entre en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2022. Les communes de moins de 3500 habitants pourront choisir entre :

- L'affichage
- La publication sur papier
- La publication sur internet

Ce choix doit faire l'objet d'une délibération prise en conseil municipal, Madame Le Maire demande aux élus de se positionner.

Sachant que le tableau d'affichage à l'entrée de la mairie est déjà bien fourni, les élus choisissent la dématérialisation des délibérations qui seront publiées sur le site après chaque conseil municipal.

Le compte rendu du conseil municipal continuera d'être déposé sur le site et également accroché au tableau d'affichage.

2. Recrutement de 2 agents pour accroissement temporaire d'activité

Notre secrétaire de mairie sera en congés maternité à compter du 04 août 2022. Madame le Maire prévoit l'embauche d'une personne titulaire du Diplôme Universitaire, sur un contrat de 20 heures, du 20 juin 2022 au 15 janvier 2023. Son arrivée fin juin permettra d'effectuer un « tuilage » entre les 2 secrétaires et un transfert de compétences plus aisée.

Madame le Maire propose également d'embaucher une 2nde personne du 1^{er} septembre au 31 décembre, sur un contrat de 7h par semaine, en la personne de Christel TRUFFET, stagiaire en Diplôme Universitaire à la mairie de Saint Caprais de Lerm en 2021, elle a déjà effectué le remplacement de Blandine pendant ses congés d'été en 2021 et est actuellement titulaire à la mairie de Fals.

Les élus sont d'accord pour ces 2 embauches en catégorie C, adjoint administratif 2eme classe.

3. Modification du tableau des effectifs de deux emplois permanents d'adjoint technique (temps de travail)

Madame le Maire précise que l'année scolaire s'est bien déroulée. Il n'y a pas eu de problèmes particuliers, elle souhaite donc reconduire la même équipe pour l'année scolaire 2022/2023.

L'effectif sera de 55 élèves et nécessitera donc de poursuivre 2 services à la cantine. Ces 2 services avaient été imposés pendant la période de Covid.

A la rentrée, compte tenu de l'effectif élevé, il n'est pas envisageable de servir les 55 élèves en 1 seul service, le double service va donc perdurer et les heures complémentaires effectuées par 2 employées communales vont donc devenir pérennes.

Aussi Madame le Maire propose de modifier le contrat de 2 agents :

Mme MARTIN Christelle, cantinière, passera à 75% avec 26 h / semaine

Mme JAHIER Michela, passera à 60% avec 21h / semaine.

Madame le Maire précise que les contrats sont à durée déterminée pour 1 an renouvelable tous les ans pendant 6 ans.

Cette augmentation du nombre d'heures n'aura pas d'impact financier pour la commune, car ces heures étaient déjà payées aux salariés en heures complémentaires, il s'agit seulement d'un ajustement d'heures par rapport aux tâches effectuées.

Tous les élus sont favorables à ces modifications de contrats de travail

4. Modification des tarifs de location de la salle des fêtes

La location de la salle des fêtes s'effectue normalement du vendredi après-midi au lundi matin. Plusieurs personnes ont cependant sollicité la mairie pour récupérer les clés dès le jeudi.

Madame le Maire propose de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes. Une discussion s'installe entre les élus qui proposent de facturer la journée supplémentaire de location :

Le tarif appliqué sera de
60 € / jour pour les hors commune
50 € / jour pour les habitants de la commune

Cette journée supplémentaire de location devra naturellement être mentionnée sur l'attestation d'assurance à fournir avant la remise des clés.

Les frais de chauffage seront également augmentés au prorata du temps d'utilisation de la salle.

5. Révision des tarifs périscolaires

La garderie du mercredi est victime de son succès : 20 places sont disponibles le mercredi matin et 14 places l'après-midi.

Le règlement intérieur prévoit que les parents doivent avertir la mairie de l'absence de leur enfant au plus tard le vendredi de la semaine précédente, afin de pouvoir proposer la place vacante à une autre famille. Toute absence non signalée dans les délais est facturée. Malgré tout, certains parents n'ont pas averti la mairie et la place vacante n'est pas réattribuée, alors qu'elle aurait pu « dépanner » une famille.

Madame le Maire souhaite que le plus grand nombre de parents puisse bénéficier de ce service de garderie et déplore ce manque de civisme et solidarité entre les parents. Elle propose de sanctionner plus fortement les parents qui ne prennent pas la peine de prévenir la mairie de l'absence de leurs enfants.

Une discussion s'engage entre les élus et il est décidé d'exclure les enfants de la garderie du mercredi après 3 absences non notifiées à la mairie dans les délais.

Le règlement intérieur périscolaire 2022/2023 sera modifié en ces termes.

D'autre part, la priorité sera donnée aux enfants de la commune.

Le repas du mercredi pour les enfants hors commune sera facturé au coût réel (tarif ELIOR)

6. Demande d'augmentation des tarifs ELIOR

La société ELIOR qui livre les repas à la cantine a adressé un courrier à la mairie le 15/04/2022, l'informant de son souhait d'augmenter les tarifs des repas de 8 à 12% à compter du 1er mai.

Cette augmentation est motivée par le coût de revient plus élevé des repas (augmentation des matières premières, carburant, main d'œuvre)

Madame le Maire a reçu début mai le représentant d'ELIOR pour lui signifier sa surprise

- de se voir appliquer une augmentation en cours d'année alors que la convention ne le prévoit pas
- de noter une augmentation de cette importance

Les élus sont bien conscients que le coût de revient des repas est plus élevé et sont prêts à accepter une augmentation raisonnable

Ils proposent d'accepter une augmentation de 5 % à compter de septembre 2022 soit 3.82 € au lieu de 3.64.

Madame le Maire doit recontacter la société ELIOR.

Compte tenu de cette augmentation du prix des repas, les élus pensent qu'il est inévitable de répercuter cette hausse sur les tarifs du repas de la cantine car la commune n'a pas les moyens d'absorber l'intégralité du surcoût.

Le prix facturé aux parents est actuellement de 2.80€ par repas.

Les élus proposent de le passer à 3 € soit une augmentation de 7%.

Madame le Maire appelle les élus à se prononcer :

11 élus sont pour cette augmentation

1 élu s'abstient

7. Chantier Citoyen

La Mairie a proposé aux enfants et ado du village de participer à un chantier citoyen. L'Agglomération d'Agen propose de verser une subvention aux communes adhérentes. Notre commune a donc déposé un dossier de subvention. Ce dossier a été rejeté car :

- Le chantier prévu était programmé sur 3 jours au lieu de 5
- Les enfants ne percevaient pas la rémunération prévue de 15€ par jour

Les élus sont très surpris de cette obligation de rémunération qui ne semble pas conforme à l'idée « citoyenne » qu'ils se faisaient. La commission Cohésion sociale de l'Agglomération se réunissant le lendemain, Mme BONNEU membre de cette commission doit s'assurer que cette rémunération est obligatoire et, en fonction de la réponse, le chantier citoyen pourrait être reconsidéré.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Points sur les travaux du bâtiment Imbert :** Le gros œuvre est terminé, la charpente est posée, les menuiseries extérieures sont en cours de pose, l'électricien démarre son intervention.
A ce jour, 1 mois de retard est constaté.
- **Prochaines Festivités au village**
 - ✓ **Course de vélo le samedi 25 juin après-midi** organisée par le club « cyclo de l'espérance » de La Sauvetat de Savères. Cette course s'effectuera sur un circuit autour du village et pourra amener quelques perturbations chez les riverains.
 - ✓ **Fête de la musique le samedi 25 juin à 19h30**, plusieurs musiciens ou groupe de musiciens sont attendus. 3 associations du village se sont associées pour préparer un repas qui sera servi aux spectateurs :
 - Le plat sera préparé par la société de chasse
 - Les desserts seront proposés par l'APE
 - La buvette sera tenue par le comité des fêtes
 - ✓ **Marché Gourmand : le vendredi 8 juillet à 19h**
 - ✓ **Hangart Bus le samedi 11 juin à midi** avec animation par un groupe musical
 - ✓ **Fête de la paroisse de Bon Rencontre** le samedi 11 et dimanche 12 juin
- **Chemin du Bousquet :** Madame le Maire et Monsieur MARMUSE ont rencontré Mme LENESTOUR pour établir un nouveau tracé du chemin communal.
- **Bulletin Municipal :** Le Bulletin Municipal est en cours de rédaction il sera distribué aux habitants de la commune fin juin, début juillet.
- **Date du prochain conseil municipal : le lundi 4 juillet.**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.